

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 1154-2024

AVIS est par les présentes donné par le soussigné, qu'à sa séance ordinaire du 13 janvier, le conseil municipal de la Ville de Bromont a adopté le règlement suivant :

- **Règlement d'emprunt 1154-2024** concernant une dépense et un emprunt de 7 361 000 \$ pour les travaux de réfection des infrastructures du Parc Carrousel

Prenez en outre avis que ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi et est disponible pour consultation sur le site internet de la Ville à la page suivante : <https://www.bromont.net/administration-municipale/avis-publics/>

Bromont, ce 5<sup>e</sup> jour du mois de février 2025.

Marie-Pier Therrien, avocate  
Greffière adjointe